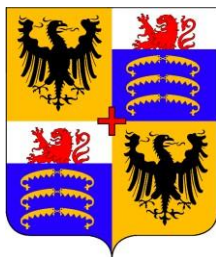


Département de l'Ain



**MAIRIE de MIJOUX**

2 rue Dame Pernelle

01410 Mijoux

**01247.2026 DIVERS 02**

**OBJET : Arrêté portant délégation de fonction  
à M. LEGAY - 1<sup>er</sup> adjoint**

Le maire de la commune de MIJOUX,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L2122-18, qui confère le pouvoir du maire d'une commune de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints,

Vu la délibération du conseil municipal du 20.03.2026 fixant à un le nombre d'adjoint ;

Vu le procès-verbal de l'élection du maire et de l'adjoint du 20.03.2026 ;

Considérant que, pour le bon fonctionnement du service, il convient de donner délégation à l'adjoint ;

### **ARRÊTE**

**Article 1er** – M. LEGAY, 1<sup>er</sup> adjoint, est délégué pour intervenir dans les domaines suivants :

- Finances
- Gestion du personnel
- Urbanisme et droit du sol
- Sécurité des personnes et protection de l'ordre public

Cette délégation entraîne délégation de signature des documents. La signature par M. LEGAY des pièces et actes suivants devra être précédée de la formule suivante : « par délégation du maire » :

- Mandats, titres et pièces justificatives correspondantes
- Documents relatifs à la gestion du personnel (mutations internes, promotions, recrutements, arrêtés RH)
- Décisions relatives à l'occupation et à l'utilisation du sol régi par le code de l'urbanisme
- Documents relatifs à l'admission provisoire en soins psychiatriques sans consentement à l'égard d'une personne auteur de troubles commis sur le territoire de la commune en raison de ses troubles mentaux

**Article 2** – Le maire de la commune de MIJOUX, la secrétaire générale et le trésorier de la commune sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**Article 3** – Copie du présent arrêté sera transmise à M. le préfet.

Fait à Mijoux, le 23 mars 2026

Le maire, Martine VIALLET